



Introduction

par Marva Corley-Coulibaly, Franz Christian Ebert et Pelin Sekerler Richiardi

Les politiques commerciales et d'investissement comprennent des règles, des réglementations et des pratiques formelles qui régissent la conduite des échanges internationaux et des activités d'investissement. La grande majorité des échanges (70 pour cent) passent par les chaînes d'approvisionnement mondiales, tandis qu'environ 30 pour cent reviennent au commerce traditionnel de biens finals et de services (OCDE 2020). Par ailleurs, il existe une relation de complémentarité entre l'investissement étranger direct et la participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales largement entretenue par les entreprises multinationales, qui représentent environ 80 pour cent du commerce (Qiang, Liu et Steenberg 2021, 34; CNUCED 2013). Par conséquent, les politiques commerciales et d'investissement ont de profondes répercussions sur l'évolution, la structure et la gouvernance des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Depuis les années 1990, les pays du Sud s'intègrent de plus en plus dans les réseaux de production régionaux et mondiaux, en particulier dans le secteur manufacturier. Cela a eu pour effet d'améliorer la productivité, tout en contribuant à stimuler une industrialisation rapide, à accroître l'emploi formel et à réduire la pauvreté dans de nombreuses économies en développement et émergentes. Dans le même temps, ce degré croissant d'intégration a permis de s'apercevoir que les institutions du marché du travail dans les économies en développement et émergentes sont généralement inadaptées pour mettre en œuvre et faire respecter les lois et réglementations du travail. Ce manque de capacité institutionnelle pourrait, dans de nombreux cas, concourir aux bas salaires et aux conditions de travail défavorables. La pratique de l'externalisation de la production dans un tel environnement a également été liée à la polarisation de l'emploi dans les pays développés, qui contribue à l'affaiblissement des groupes à revenus intermédiaires (Firpo, Fortin et Lemieux 2011).

Dans ce contexte, la question de savoir comment intégrer des aspects relatifs au marché du travail, notamment les normes du travail, dans les politiques commerciales et d'investissement est d'une importance capitale pour la promotion du développement durable. Bien qu'il s'agisse d'un débat de longue date dans la

littérature sur le commerce, l'investissement et le travail (pour avoir un aperçu, voir Compa 1998; Tsogas 1999; McCrudden et Davies 2000), il a refait surface parmi les décideurs politiques et les parties prenantes (voir, par exemple, USTR 2021; OMC 2021; CE 2022; OIE 2022; IndustriALL 2023). Cette intégration vise à équilibrer les objectifs économiques et sociaux, en veillant à ce que les politiques commerciales et d'investissement ne nuisent pas à la réalisation des objectifs sociaux, mais au contraire la soutiennent.

Toutefois, les questions relatives au travail ne sont généralement pas traitées dans le cadre du système commercial multilatéral. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est chargée de fixer les règles qui régissent ce système, mais celles-ci n'incorporent pas directement les normes du travail. Compte tenu des contraintes auxquelles le système multilatéral est confronté, des membres de l'OMC ont conclu des centaines d'arrangements commerciaux unilatéraux, bilatéraux et plurilatéraux. Nombre d'entre eux contiennent des engagements plus poussés que dans le système multilatéral sur une série de questions économiques et sociales telles que l'investissement, le travail et l'environnement. C'est ainsi que des dispositions relatives au travail ont été incluses dans environ un accord commercial bilatéral et plurilatéral sur trois soumis à l'OMC (OIT 2022). Ces dispositions engagent souvent les partenaires commerciaux à adhérer à des normes de travail minimales (faisant fréquemment référence aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT), à faire respecter la législation nationale applicable, ou à éviter d'abaisser les normes de travail nationales dans l'objectif d'encourager le commerce ou l'investissement. Des exigences similaires figurent également dans certains régimes commerciaux préférentiels unilatéraux assortis de conditions sociales, tandis que plusieurs pays ont adopté des mesures de contrôle douanier aux frontières qui empêchent l'entrée de marchandises soupçonnées d'être associées à un recours au travail forcé.

De plus, en l'absence de système d'investissement multilatéral complet, des engagements en matière de travail se sont également multipliés dans les politiques d'investissement internationales, dans l'objectif d'encourager et de protéger les investissements étrangers. De tels engagements figurent dans les

chapitres sur l'investissement de certains accords commerciaux, dans des traités d'investissement bilatéraux, et dans les politiques d'investissement de nombreuses institutions de financement du développement, dont la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale. En outre, plusieurs démarches complémentaires visant à faire appliquer les normes du travail ont vu le jour, notamment des initiatives public-privé qui obligent les entreprises à signaler les violations du droit du travail dans leurs chaînes d'approvisionnement et à y remédier.

De nombreuses études ont analysé la manière dont des références au travail ont été incorporées dans des accords commerciaux (par exemple, Doumbia-Henry et Gravel 2006; Siroën 2013; OIT 2013, 2016, 2019; Raess et Sari 2018; Marceau, Walker et Oeschger 2023), dans des instruments commerciaux unilatéraux (par exemple, Amato 1990; Tsogas 2000; Stolzenberg 2019; Higgins 2023), dans des politiques d'investissement (par exemple, Penfold 2004; Prislán et Zandvliet 2014; Aisbett et coll. 2018; Yifeng 2018), et dans des initiatives public-privé (par exemple, Phillips, LeBaron et Wallin 2018; Delautre, Echeverría Manrique et Fenwick 2021). La mise en œuvre et l'efficacité de ces mécanismes ont cependant fait l'objet de moins de recherches.

Ce volume vise à alimenter le corpus de recherche existant en aidant à mieux comprendre comment les aspects relatifs au marché du travail, en particulier les normes internationales du travail, ont été intégrés dans les politiques commerciales et d'investissement. En outre, ce volume évalue l'efficacité de ces mesures et en tire des enseignements pour l'élaboration de politiques futures. La recherche va au-delà d'une analyse strictement juridique et prend en compte le rôle plus large que les politiques commerciales et d'investissement jouent en tant qu'outil pour parvenir au développement durable. À cette fin, le volume se divise en trois parties¹:

La **partie 1** examine comment les questions relatives au travail sont actuellement prises en compte dans les accords commerciaux et d'investissement et étudie leur mise en œuvre dans la pratique. Corley-Coulibaly, Grasselli et Postolachi (chapitre 1) apportent un éclairage sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux, en se concentrant sur les approches des trois principaux tenants de telles dispositions: le Canada, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. Les auteurs analysent la conception des dispositions pertinentes puis leur application, en s'attachant aux activités de dialogue, de coopération et de règlement des différends qui se distinguent. Partant de là, les auteurs en tirent plusieurs enseignements pour l'élaboration des politiques, notamment sur les moyens

d'impliquer plus efficacement les parties prenantes dans la mise en œuvre des accords.

Marx et Mattioli (chapitre 2) se penchent ensuite sur les accords internationaux d'investissement. Face aux craintes d'une réduction de la marge d'action nationale sur les problématiques du travail en raison de ces accords, les auteurs en décortiquent le contenu en la matière et les mécanismes de mise en œuvre associés. Constatant les diverses limites des dispositions existantes, ils mettent en évidence plusieurs possibilités d'améliorer leur conception afin d'accroître leur efficacité quant au renforcement des normes nationales du travail et afin de préserver la marge de manœuvre politique nationale sur ce point.

Ebert, Francavilla et Guarcello (chapitre 3) complètent la première partie en explorant le potentiel de divers instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement pour lutter contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. Après un aperçu des causes profondes du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement, le chapitre montre comment les préoccupations relatives à cette question ont été intégrées dans des instruments tels que les programmes de préférences commerciales et les politiques d'investissement des institutions de financement du développement. Ensuite, à partir de deux études de cas en Malaisie et en Ouzbékistan, les auteurs font ressortir dans quelle mesure les instruments de gouvernance du commerce et de l'investissement peuvent contribuer à la lutte contre le travail forcé sur le terrain et la manière dont ils interagissent avec d'autres niveaux de réglementation à cet égard.

La **partie 2** fait un gros plan sur des exemples provenant de trois régions afin de comprendre en fonction du contexte comment l'intégration de questions relatives au travail dans les accords commerciaux régionaux peut se traduire en pratique. Bensusán (chapitre 4) examine les éléments relatifs au travail de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique et leur rôle dans la nette évolution des institutions du marché du travail au Mexique ces dernières années. Elle retrace la dynamique entourant les négociations de l'accord et explique comment elle a stimulé la réforme et soutenu les efforts d'acteurs politiques nationaux en ce sens. L'auteure se penche ensuite sur les dispositions complexes de l'accord relatives au travail, notamment le mécanisme novateur de réaction rapide, et démontre comment celui-ci a contribué à résoudre les problèmes de droits collectifs du travail au Mexique jusqu'à présent.

Dans la même veine, Marslev et Staritz (chapitre 5) analysent le rôle de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viet Nam dans le processus de réforme de la législation du travail engagé par le Viet Nam depuis 2019. Ils expliquent que si l'accord a joué un rôle important en tant que catalyseur de

1 Pour des résumés plus détaillés, voir les «aperçus» des contributions de ce volume disponibles sur ilo.org/ITDW.

la réforme, le processus doit être compris dans le contexte de la dynamique politique nationale au Viet Nam, où les acteurs favorables à la réforme ont été en mesure d'exploiter la pression extérieure en faveur d'un changement. Les auteurs se penchent ensuite sur la phase qui a suivi la ratification de l'accord, en soulignant les difficultés liées à la mise en œuvre des obligations de l'accord en matière de travail et au processus de réforme en cours.

Ensuite, MacLeod (chapitre 6) attire l'attention du lecteur sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il évalue son potentiel pour promouvoir la réalisation de l'objectif de développement durable numéro 8 (ODD 8) consacré au travail décent et à la croissance économique, en mettant l'accent sur les jeunes, l'égalité des genres et des questions plus générales liées au marché du travail. Après avoir passé en revue les projections économiques disponibles sur les effets de la ZLECAf sur le marché du travail, l'auteur examine comment la conception juridique et institutionnelle de la ZLECAf reflète les préoccupations relatives à l'ODD 8. Sur cette base, le chapitre présente plusieurs possibilités d'action pour renforcer la contribution de la ZLECAf à la mise en œuvre de l'ODD 8.

Enfin, la **partie 3** examine comment les instruments de gouvernance du commerce à différents niveaux, notamment le système commercial multilatéral, peuvent répondre aux problèmes structurels du marché du travail. Der Boghossian (chapitre 7) se concentre sur la politique commerciale et les questions de genre. Elle examine comment les accords de l'OMC, les politiques nationales et certains programmes particuliers, tels que l'Aide au commerce, pourraient interagir pour favoriser une approche mixte de l'élaboration de politiques commerciales tenant compte des considérations de genre. Cette approche, qui place l'autonomisation économique des femmes au centre de la politique commerciale, soutiendrait l'emploi formel ainsi que la réalisation des objectifs relatifs au travail décent.

Ünal et Barrowclough (chapitre 8) se penchent sur l'agriculture en tant que secteur fortement intégré dans le commerce et confronté à des problèmes relatifs aux pratiques de travail et à ses effets sur l'environnement. Les auteurs examinent le rôle potentiel des politiques commerciales existantes, notamment de certains accords commerciaux régionaux récents, pour résoudre ces problèmes. Ils en concluent qu'au lieu de s'appuyer uniquement sur la politique commerciale, il est nécessaire d'assurer la cohérence entre des sphères politiques distinctes mais transversales. À cet égard, les auteurs présentent la Nouvelle donne écologique comme une solution possible, car elle offre un cadre plus complet qui regroupe les politiques commerciales, financières, d'investissement et de l'emploi pour une transition écologiquement durable.

Références

Aisbett, Emma, Barnali Choudhury, Olivier De Schutter, Frank García, James Harrison, Song Hong, Lise Johnson, Mouhamadou Kane, Santiago Peña, Matthew Porterfield, et coll. 2018. *Rethinking International Investment Governance: Principles for the 21st Century*. New York: Columbia Center on Sustainable Investment Books.

Amato, Theresa A. 1990. «Labor Rights Conditionality: United States Trade Legislation and the International Trade Order». *New York University Law Review* 65 (1): 79-125.

CE (Commission européenne). 2022. *La force des partenariats commerciaux: ensemble pour une croissance économique verte et juste*. COM(2022) 409.

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2013. *World Investment Report 2013: Global Value Chains – Investment and Trade for Development. Vue d'ensemble en français: Rapport sur l'investissement dans le monde 2013 – Les chaînes de valeur mondiales: l'investissement et le commerce au service du développement*.

Compa, Lance. 1998. «The Multilateral Agreement on Investment and International Labor Rights: A Failed Connection». *Cornell International Law Journal* 31 (3): 683-712.

Delautre, Guillaume, Elizabeth Echeverría Manrique, et Colin Fenwick (dir. de publication). 2021. *Le travail décent dans une économie mondialisée: Quelques leçons des initiatives publiques et privées*. OIT.

Doumbia-Henry, Cleopatra, et Eric Gravel. 2006. «Accords de libre-échange et droits des travailleurs: évolution récente». *Revue internationale du Travail* 145 (3): 211-234.

Firpo, Sergio, Nicole M. Fortin, et Thomas Lemieux. 2011. «Occupational Tasks and Changes in the Wage Structure». IZA Discussion Paper No. 5542. Institute of Labor Economics.

Higgins, Matthew M. 2023. «Closed Loophole, Open Ports: Section 307 of the Tariff Act and the Ongoing Importation of Goods Made Using Forced Labor». *Stanford Law Review* 75 (4): 917-977.

IndustriAll. 2023. «Le déficit des normes internationales du travail de la ZLECA doit être comblé», 23 février 2023.

Marceau, Gabrielle, Rebecca Walker, et Andreas Oeschger. 2023. «The Evolution of Labour Provisions in Regional Trade Agreements». *Journal of World Trade* 57 (3): 361-410.

McCrudden, Christopher, et Anne Davies. 2000. «A Perspective on Trade and Labor Rights». *Journal of International Economic Law* 3 (1): 43-62.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2020. «Trade Policy Implications of Global Value Chains». Document de travail sur la politique commerciale. Février 2020.

OIE (Organisation internationale des employeurs). 2022. «Social Clauses in Trade Agreements: Implications and Action Points for the Private Sector in Developing Countries». Document de position de l'OIE.

OIT. 2013. *La dimension sociale dans les accords de libre-échange*.

—. 2016. *Assessment of Labour Provisions in Trade and Investment Arrangements*. Résumé en français: *Évaluation des dispositions relatives au travail des accords sur le commerce et l'investissement*.

—. 2019. *Labour Provisions in G7 Trade Agreements: A Comparative Perspective*.

—. 2022. *Labour Provisions in Trade Agreements Hub*. Consulté le 1er septembre 2023.

OMC (Organisation mondiale du commerce). 2021. «Le recours au travail forcé sur les navires de pêche: Communication présentée par les États-Unis». TN/RL/GEN/205.

Penfold, Bonnie. 2004. «Labour and Employment Issues in Foreign Direct Investment: Public Support Conditionalities», Working Paper No. 95. OIT.

Phillips, Nicola, Genevieve LeBaron, et Sara Wallin. 2018. «Mapping and Measuring the Effectiveness of Labour-Related Disclosure Requirements for Global Supply Chains», Working Paper No. 32. OIT.

Prislan, Vid, et Ruben Zandvliet. 2014. «Labor Provisions in International Investment Agreements: Prospects for Sustainable Development». Dans *Yearbook on International Investment Law and Policy 2012-2013*, publié sous la direction d'Andrea Björklund, 357-414. Oxford University Press.

Qiang, Christine Zhenwei, Yan Liu, et Victor Steenberg. 2021. *An Investment Perspective on Global Value Chains*. Groupe de la Banque mondiale.

Raess, Damian, et Dora Sari. 2018. «Labour Provisions in Trade Agreements (LABPTA): Introducing a New Dataset». *Global Policy* 9 (4): 451-466.

Siroën, Jean-Marc. 2013. «Le travail dans les accords de préférence commerciale: état des lieux et perspectives». *Revue internationale du Travail* 152 (1): 93-115.

Stolzenberg, Hendric. 2019. «Inspection of the Inspectors: Is the European Commission Sufficiently Prosecuting Violations of ILO Conventions under the GSP Regulation?» *Archiv des Völkerrechts* 57 (2): 207-233.

Tsogas, George. 1999. «Labour Standards in International Trade Agreements: An Assessment of the Arguments». *International Journal of Human Resource Management* 10 (2): 351-375.

—. 2000. «Labour Standards in the Generalized Systems of Preferences of the European Union and the United States». *European Journal of Industrial Relations* 6 (3): 349-370.

USTR (Office of the United States Trade Representative). 2021. «Remarks of Ambassador Katherine Tai Outlining the Biden-Harris Administration's "Worker-Centered Trade Policy"». 10 juin 2021.

Yifeng, Chen. 2018. «The Making of Global Public Authorities: The Role of IFIs in Setting International Labor Standards». *AIIB Yearbook of International Law* 109-128.

